

**CONDITIONS DE LOCATION SALLE FESTIVE
DE LA MAISON DU CE
69 AVENUE LEON BLUM 38100 GRENOBLE**

HORAIRES DE LOCATION : DE 7 H A MINUIT

Au-delà de minuit, une demande de dérogation auprès de la Ville de Grenoble est obligatoire. Les démarches doivent être faites au Comité d'Entreprise un mois avant la date de location.

ATTENTION : LE CONTRAT DE RESERVATION EST ETABLI POUR UNE DUREE DE 24 H SOIT DE 7 H LE JOUR DE LOCATION A 7 H LE LENDEMAIN. LA SALLE DOIT ETRE RENDUE PROPRE ET RANGEE ET LES CLES RESTITUEES AU POSTE DE GARDE A 7 H AU PLUS TARD.

**La réservation se fait uniquement lors des permanences du CE.
Vous devez nécessairement vous munir :**

- du n° de votre assurance/RC
- d'un chèque de location de 150 euros
- d'un chèque de caution de 450 euros (non encaissé)

Trois semaines avant la date de location retenue, le chèque de 150 euros sera porté à l'encaissement. Passé ce délai, le paiement de la location sera considéré comme dû. En cas de défection, aucun remboursement ne sera accordé sans présentation d'un justificatif.

Le contrat de réservation vous sera remis à l'inscription.

La salle peut contenir 85 personnes assises et 120 debout. Elle dispose de tables et chaises, d'un bar réfrigéré, de la climatisation, d'une sono avec micro et d'un vidéo projecteur sur demande.

SALLE NON FUMEUR.

Pour toute réservation, vous devez vous présenter au secrétariat du CE aux horaires de permanence.

IMPORTANT : POUR RETIRER LES CLES AU POSTE DE GARDE, VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT PRESENTER VOTRE CONTRAT DE LOCATION. A DEFAUT, LE POSTE DE GARDE VOUS REFUSERA L'ACCES A LA MAISON DU COMITE D'ENTREPRISE.